



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le 12 janvier à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-la-Ville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. REPIQUET Dominique, maire, M. DIOCHON Eric, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BOSSAN Françoise, Mme VALETTE-RACH Lydie, , adjoints, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme MERONI Isabelle, Mme JOURDAN Dominique, Mme ONOFRE Lia, M. BARBOSA Henrique, M. FERNANDES Michel, M. CHAFFAUD Frédéric, M. SAVART Gauthier, Mme CHARPIGNY Rachel, Mme FERRAND Laurence, Mme DE BLOCK Céline, M. PERRET Nicolas, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à Mme Lydie VALETTE-RACH, M. ROZIER Raphaël qui a donné pouvoir à Mme Laurence FERRAND, M. Benoit MERLO qui a donné pouvoir à M. Nicolas PERRET.

Était absente : Mme Catherine VILLEGAS.

Monsieur Michel FERNANDES est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2016,
2. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. Engagement et paiement – Dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2017,
4. Engagement et paiement – Dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP Assainissement 2017,
5. Ouvrages d'arts autoroutier – Convention de gestion et d'entretien,
6. EPF de l'Ain – Retrait d'Anglefort et de Corbonod,
7. Compte rendu des commissions,
8. Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15/12/16 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le CR de la séance du 15/12/16.

2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, concernant : 15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Date et décision	Section n°	Adresse	Nature du bien	Superficie
23/12/2016 Non préemption	ZB n° 92	AU BUCHET	Bâti	7 733 m ²
	ZB n° 94	799 RTE DE BOURG EN	Bâti	8 947 m ²
	ZB n° 96	BRESSE	Bâti	35 224
	ZB n° 97	MONTAPLAN	Bâti	m ²
	ZB n° 99	AU BUCHET	Bâti	90 079
	ZB n° 101	483 RTE DE BOURG EN	Bâti	m ²
	ZB n° 102	BRESSE	Bâti	3 412
	ZB n° 104	AU BUCHET	Bâti	m ²

	ZB n° 108	MONTAPLAN MONTAPLAN MONTAPLAN MONTAPLAN	Bâti	4 714 m ² 17 712 m ² 447 m ² 192 m ²
02/01/2017 Non préemption	H n° 1130	PRE DE L'ETANG	Non Bâti	44 m ²
02/01/2017 Non préemption	H n° 1128	PRE DE L'ETANG	Non Bâti	387 m ²
02/01/2017 Non préemption	F n° 2145	5994 RTE DE CHARLEMAGNE	Bâti	984 m ²

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

3 – ENGAGEMENT ET PAIEMENT – DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP 2017

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif principal 2016 de la Commune de Bâgé-la-Ville adopté lors de la séance du 07 avril 2016,

Vu le Budget Primitif 2016, dont le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - s'élève à 312 104,08 euros,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'année 2016, modifiant le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - à 283 207,08 euros,

Vu les restes à réaliser d'un montant de 176 890,16 €,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2017,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du budget primitif, soit un montant maximum de :

106 316,92 € / 4 = 26 579,23 euros se répartissant comme suit :

- au chapitre 21 : 104 845,43 / 4 = 26 211,36 euros,

- au chapitre 23 : 1 471,49 / 4 = 367,87 euros.

4 – ENGAGEMENT ET PAIEMENT – DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP ASSAINISSEMENT 2017

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif 2016 ASSAINISSEMENT de la Commune de Bâgé-la-Ville, adopté lors de la séance du 07 avril 2016, dont le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - s'élève à 38 275 euros,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2017,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du budget primitif ASSAINISSEMENT, soit un montant maximum de 38 275 € / 4 = 9568,75 euros se répartissant comme suit :

- au chapitre 21 : 38 275 € / 4 = 9 568,75 euros,

- au chapitre 23 : 0 € / 4 = 0 euros.

5 – OUVRAGES D'ARTS AUTOROUTIER – CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire indique que la commune de BAGE LA VILLE est traversée par deux ouvrages d'arts permettant le franchissement de l'A40 :

- PR 195-354 : voie communale n°24 / CR n°5 (passage supérieur),
- PR 195-899 : voie communale n°6 (passage supérieur).

Pour cette raison, il convient de régulariser les superpositions d'ouvrages. A cette fin, la société SAS COLMAR FONCIER, mandatée par la société d'autoroute APRR, propose deux conventions de gestion et d'entretien d'ouvrages d'arts.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les projets de convention relative à la gestion et à l'entretien d'ouvrages d'arts pour les deux passages supérieurs PR 195-354 et PR 195-899.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer lesdites conventions et tous autres documents nécessaire au suivi de ce dossier.

6 – EPF DE L'AIN – RETRAIT D'ANGLEFORT ET DE CORBONOD

Le Conseil d'Administration de l'EPF du 2 décembre 2016 s'est prononcé défavorablement sur les demandes de retrait de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain de la commune d'ANGLEFORT et de la commune de CORBONOD. Les membres ont un délai de 40 jours francs pour faire connaître leur avis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER la demande de retrait de la commune d'Angleford,
- d'APPROUVER la demande de retrait de la commune de Corbonod.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire au suivi de ce dossier.

7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ Urbanisme-Bâtiments

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que la porte automatique de la mairie est maintenant en position : « sortie possible ». Les défibrillateurs ont été installés mercredi 11 janvier 2017. Ils sont opérationnels. Les devis du remplacement de la chaudière et des travaux des sanitaires PMR de la salle des fêtes ont été reçus. La commission Bâtiments doit se réunir le 18 janvier pour prendre des décisions.

➤ Communication

M. Éric DIOCHON informe l'Assemblée que la préparation des vœux se passe correctement.
M. Gauthier SAVART est remercié pour l'animation du site Internet.

➤ Voirie - fleurissement

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée qu'un devis a été demandé à l'entreprise DE GATA pour la réalisation d'un chemin piéton entre le pôle petite enfance et le collège et entre la rue du Petit Montépin et le nouveau gymnase.

La commission voirie se réunira le 7 février notamment pour étudier les projets 2017, tels que le réaménagement de la voirie suite à l'affaissement vers Montépin.

La procédure pour l'achat du tractopelle suit son cours.

Le sénateur Rachel MAZUIR informe qu'une partie de sa réserve parlementaire (5 000 euros) sera affectée à la réalisation par la commune d'une sécurisation au niveau de la route de Montrevel vers la Gare.

➤ Scolaire

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que l'attractivité du restaurant scolaire est toujours à l'étude (réalisation d'un personnage pour présenter les menus....).

➤ **Conseil Municipal Jeunes**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que le nouveau CMJ réfléchit à des projets pour cette année.

➤ **Action sociale – CCAS**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée qu'un dernier colis de Noël va être offert à une résidente de la maison de retraite.

Le nombre de dossiers au CCAS augmente.

➤ **Association**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée qu'une souscription est lancée par l'association Foot fauteuil pour l'achat d'un nouveau camion (le dernier étant en panne).

➤ **Médiathèque**

Mme Marie-Dominique BUIRET informe l'Assemblée que dans le cadre du plan « zero phyto » une conférence sur les pratiques de désherbage à la médiathèque se déroulera le 18 mars prochain.

Après la dernière séance, le 17 décembre, après l'animation «L'instant histoires » un concert de 6 élèves du CM2 a été donné, qui a été fort apprécié.

➤ **Environnement - Hydraulique**

M. Jean-Jacques BESSON informe l'Assemblée du décalage du RDV avec M. JAFFRE de la SAFEGE au 17 janvier.

Il a été constaté des baisses de pression d'eau potable sur la conduite de Pont-de-Vaux suite à des casses successives.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunion	Date	Heure
BUREAU MUNICIPAL	09/02	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	16/02	20h30
BUREAU MUNICIPAL	09/03	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	16/03	20h30

La séance est levée à 21h35.